



Comment prévenir ?

- S'habiller à reconnaître les signes de harcèlement, de discrimination ou de violence.
- Briser la loi du silence.
- Intervenir rapidement : tolérance ZÉRO.
- Se familiariser avec le Cadre de référence du diocèse de Nicolet visant à contrer le harcèlement, la discrimination et la violence.

www.diocesenicolet.qc.ca/protection-des-personnes

Comment réagir ?

Vous subissez des comportements inacceptables? Vous en êtes témoin?

1^{re} étape

Si cela est possible, signifier à la personne présumée responsable que sa conduite est indésirable et inacceptable.

2^e étape

Si la situation persiste, aviser le supérieur ou la supérieure au sein de l'organisation.

3^e étape

Si la situation le demande, contacter le comité de traitement des plaintes.



Besoin d'aide ?

Obtenez le soutien du comité diocésain de traitement des plaintes pour toute situation qui concerne le harcèlement, la discrimination ou la violence dans le diocèse de Nicolet.

CONFIDENTIALITÉ ASSURÉE

AUCUN RISQUE DE REPRÉSAILLES

TRAITEMENT RAPIDE DES PLAINTES

Pour toute demande d'aide, communiquez avec

LE COMITÉ DE TRAITEMENT DES PLAINTES

819 293-4696, poste 242
protection@diocesenicolet.qc.ca

Par la poste :
Att. : Comité de traitement des plaintes
49, rue de Mgr-Brunault
Nicolet (Québec) J3T 1X7

TOLÉRANCE 0

**ZÉRO harcèlement
ZÉRO discrimination
ZÉRO violence**



AUCUNE FORME DE VIOLENCE

Physique
Sexuelle
Psychologique
Spirituelle

NE DOIT ÊTRE TOLÉRÉE

Graphisme : Yvan Ouellet (Crayonart)



Qu'est-ce que c'est?



Le **HARCÈLEMENT** s'exprime par des paroles ou des gestes généralement répétés envers une personne, de façon à porter atteinte à sa dignité, à son intégrité physique ou psychologique, ou à compromettre un de ses droits. Le harcèlement sexuel est compris dans cette définition.



La **DISCRIMINATION** correspond à toute parole adressée ou tout geste accompli dans le but d'intimider, d'humilier, de discréditer ou d'isoler un individu par rapport à son groupe.



La **VIOLENCE** consiste en un contrôle qui peut se manifester par un abus de pouvoir physique, sexuel, psychologique ou spirituel. Elle peut aussi s'exprimer par un abus d'autorité ou de contrôle nuisant au rendement au travail.

À quoi ça ressemble?

- Blagues ou remarques irrespectueuses
- Médisance ou rumeur portant atteinte à la réputation
- Insultes ou intimidation
- Cyberintimidation (sextos, attaques dans les médias sociaux)
- Menaces ou chantage
- Touchers, caresses, regards insistants
- Avances ou allusions de nature sexuelle
- Dévalorisation du travail en public
- Exigences ou contrôle disproportionnés
- Refus persistant de communiquer
- Mise à l'écart d'une personne

Qu'est-ce que cela entraîne?

Pour la personne qui subit ces paroles ou gestes :

- Perte d'intérêt au travail
- Isolement
- Tristesse, dépression, épuisement
- Perte de confiance
- Diminution de l'estime de soi
- Problèmes de santé
- Stress indu



Pour l'organisation concernée :

- Absentéisme
- Rotation du personnel
- Dégradation du climat interne

Dans le diocèse de Nicolet, nous voulons offrir à toute personne un environnement de travail sain et des services pastoraux exercés avec respect, dans un climat non violent et sécuritaire. Ensemble, à l'aide des moyens proposés dans cette brochure, nous pouvons prévenir le harcèlement, la discrimination et la violence et faire en sorte que cesse tout comportement répréhensible.